

Les Territoires

ministre des Affaires indiennes et du Nord d'alors voulant que l'exécutif du Yukon compte un conseiller de plus, et celui des Territoires du Nord-Ouest deux conseillers de plus.

La motion du député du Yukon est efficace, par contre, parce qu'elle traite de l'évolution constitutionnelle actuelle des Territoires, et c'est la voie responsable dans laquelle nous sommes actuellement engagés. Des progrès très marqués ont été réalisés à la suite de l'enquête effectuée en 1965 par la commission Carruthers et du rapport qu'elle a présenté en 1966. L'une des recommandations les plus importantes portait sur le transfert de l'administration des Territoires de Ottawa à Yellowknife dans un délai d'un an. Yellowknife devint la nouvelle capitale des Territoires—j'ai eu la chance d'y aller récemment par 46 degrés sous zéro. Ces deux objectifs ont été appliqués en 1967.

En 1970, presque toutes les autres recommandations du rapport ont été appliquées et des modifications apportées à la loi sur le Yukon et à la loi sur les territoires du Nord-Ouest. Le Yukon avait évidemment obtenu un conseil dont tous les membres étaient élus en 1908. Quant au conseil des territoires du Nord-Ouest, le nombre de membres élus est passé à dix et celui des conseillers nommés, à quatre—ce sont les braves hommes gris dont le député d'en face a parlé. La durée des deux conseils a été prolongée de trois à quatre ans. A l'inverse, la période pendant laquelle le gouverneur en conseil peut rejeter un projet de loi, a été ramenée de deux à un an. Les commissaires en conseil des territoires ont reçu des pouvoirs supplémentaires en matière d'indemnités de session, de dépenses et d'élections.

M. Nielsen: Mais le ministre peut mettre son veto.

Mme Campagnolo: Je vais lire au savant député d'en face une observation consignée ici... «Secrétaires parlementaires, prenez garde!»

Une voix: A quoi?

Mme Campagnolo: Les représentants élus sont en majorité au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. L'administration de la justice a été transférée d'Ottawa, sauf pour ce qui est des nominations à la Haute cour, qui relèvent de la compétence fédérale en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et de l'institution de procédures criminelles qui se fait en vertu du Code criminel. On note du progrès dans l'évolution du régime de gouvernement représentatif et responsable des Territoires du Nord-Ouest.

• (1750)

Même si la motion du député n'en parle pas, les négociations qui se déroulent actuellement pour les terres indiennes dans le Nord peuvent avoir de graves conséquences. J'estime que cette affaire est encore plus difficile à régler lorsqu'un troisième palier de gouvernement s'en mêle. Je suis d'autant mieux placé pour en parler que j'ai voulu, pendant un certain temps, que la Colom-

[M^{me} Campagnolo.]

bie-Britannique s'assoie à la table des négociations lorsqu'on discutait des droits sur les terres indiennes de la province.

M. Nielsen: Le Québec semble s'en être bien tiré.

Mme Campagnolo: Cette province était peut-être mieux motivée. Je crois que l'intervention immédiate d'un troisième palier de gouvernement comme l'a préconisé le député du Yukon, (M. Nielsen), causerait le même genre de problèmes et d'impasses qu'on connaît en ce moment en Colombie-Britannique. Je souligne que ces négociations sont extrêmement délicates et qu'elles sont plus faciles lorsqu'il y a moins de parties en cause.

Le ministre a indiqué récemment qu'on formulait des politiques pour les redevances sur le pétrole et le gaz du Nord. Nous étudierons bientôt à la Chambre la politique du gouvernement concernant les redevances et l'imposition du pétrole et du gaz. Aux fins de l'impôt sur le pétrole, on distinguera le Nord des autres régions comme la côte est. Les bénéfices tirés des ressources naturelles seront partagés directement avec les habitants des régions où sont situés les gisements. Il s'agira de partager l'argent tiré de ces ressources.

A l'heure actuelle, le budget annuel des Territoires du Nord-Ouest est d'environ 50 millions de dollars dont 100 millions en chiffres ronds représentent une subvention visant à combler un déficit. Le budget du Yukon est d'environ 58 millions de dollars dont 19 millions représentent une subvention pour déficit.

M. Nielsen: Allons donc!

Une voix: Non, c'est le déficit.

M. Nielsen: C'est de la blague; je me demande d'où viennent ces chiffres.

Mme Campagnolo: Je ne voudrais pas que ce débat dégénère, monsieur l'Orateur. J'ai les chiffres sous les yeux.

M. Nielsen: Ce sont les chiffres du ministère.

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, si le député désire disposer de quelques minutes pour répondre, je lui céderai volontiers mon temps de parole.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non.

L'Orateur suppléant (M. Penner): A l'ordre. Bien que madame le secrétaire parlementaire soit prête à céder sa place au député du Yukon pour qu'il puisse répondre, comme celui-ci a déjà parlé, la présidence ne saurait y consentir.

M. Nielsen: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur, je serais ravi de pouvoir disposer n'importe quand de quelques minutes du temps de l'honorable représentante.

Mme Campagnolo: Monsieur l'Orateur, comme l'a dit le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde), pourquoi pas?

Un conseiller du Yukon a dit la semaine dernière à Ottawa que s'il fallait acheter la démocratie, le conseil était prêt à le faire. Je crois que l'heure approche où le Yukon devra accéder à un statut supérieur; malheureusement, j'estime que ce moment n'est pas encore venu.